

MAIRIE
de
CHAMPNIERS-REILHAC
DORDOGNE
24360
15 Place de la Mairie
Téléphone : 05 53 56 42 67
Email : mairie.champniers-reilhac@orange.fr

A Champniers-Reilhac, le 29 avril 2022

Le Maire,
à
Madame, Monsieur
Conseiller(e) municipal (e)

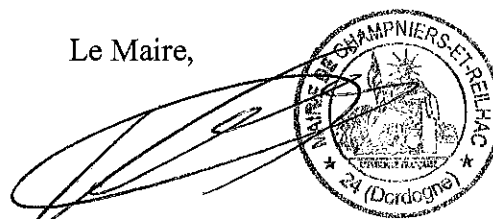
CONVOCATION

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de CHAMPNIERS-REILHAC (Dordogne)
se réunira à la Mairie le **vendredi 06 mai 2022 à 20h30**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer
l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,



Daniel VEDRENNE.

ORDRE DU JOUR :

session ordinaire

1. Travaux de mise aux normes PMR – Lancement procédure des marchés publics-
Marché à procédure adaptée (MAPA)
2. Convention de participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école
Louis Aragon de Piégut-Pluviers
3. SDE – Travaux d'enfouissement de la ligne téléphonique -La Chabroulie
4. Renforcement de la défense extérieure contre l'incendie – Devis PI
5. Orange RODP 2022
6. ENEDIS – RODP 2022

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MAI 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Etaient présents : M. VEDRENNE Daniel, M. COUSSY Alain, M. ASCENSIO Laurent, M. LHOMME Bruno, M. VOUDON Julien, M. AUGEAU Bernard, M. BELLAIR Didier, Mme DUPLENNE Céline, M. CHAMOULAUD Vincent, M. BARBOSA Sylvain

Était représenté : M. HOOGERWAARD Rob a donné procuration à M. COUSSY Alain.

Secrétaire de séance : M. COUSSY Alain

1. Travaux de mise aux normes PMR – Lancement procédure des marchés publics-Marché à procédure adaptée (MAPA) (Pour = 11 Contre =0 Abstention = 0)

Le conseil municipal décide que dans le cadre des travaux de rénovation et de mise aux normes accessibilité PMR des anciens locaux scolaires, il convient de préparer le dossier de consultation des entreprises et de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée ouverte avec négociation. En effet, la valeur estimée hors taxe des travaux est supérieure à 100 000 € et inférieure au seuil européen. D'autre part le conseil a fait le choix de la version n°2 concernant les travaux de Charpente couverture : Pente de l'auvent à 21% , toiture droite avec réemploi des tuiles (l'option de tuiles neuves est envisagée uniquement si les tuiles sont défectueuses).

2. Convention de participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école Louis Aragon de Piégut-Pluviers (Pour = 11 Contre =0 Abstention = 0)

Lorsqu'une école publique accueille des enfants de plusieurs communes, un mécanisme de répartition des charges de fonctionnement de ces écoles entre les communes concernées est créé. Ce mécanisme, codifié à l'article L.212-8 du Code de l'Education, a été modifié en dernier lieu par la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

Lorsque les écoles maternelles, les écoles élémentaires d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

C'est pourquoi la commune de Champniers-Reilhac et la commune de Piégut-Pluviers entrent dans ce dispositif et doivent conventionner.

Le Conseil considérant l'obligation de la commune de Champniers-Reilhac, autorise le maire à signer la convention et accepte de participer aux charges de fonctionnement pour la scolarisation des enfants résidants sur son territoire. Le montant total de la participation pour 2022 s'élève à 16 800 € soit 1200 € x 14 élèves.

3. SDE – Travaux d'enfouissement de la ligne téléphonique -La Chabroulie (Pour = 09 Contre =02 Abstention = 0)

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux, le Syndicat Départemental a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications « France Telecom » qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent.

Or, dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification dans le hameau de La Chabroulie, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications. Conformément aux accords intervenus au niveau départemental, les études et les travaux de génie civil, à savoir : tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du Syndicat Départemental et qu'à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Le conseil accepte le projet présenté par le Syndicat Départemental qui prévoit les travaux suivants : Travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambres de tirage) pour un montant de HT 13 800,07 € soit un montant TTC de 16 560,08 €.

4. Renforcement de la défense extérieure contre l'incendie – Devis PI (Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0)

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est l'ensemble des aménagements fixes et pérennes susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie (poteaux, réservoirs artificiels, points d'eau naturels...);

La DECI doit être assurée par la présence d'un point incendie à moins de 200 mètres dans le secteur urbain et à moins de 400 mètres dans le secteur rural;

Considérant l'état des lieux fait sur les PEI présents sur le territoire de la commune et les manques relevés, le conseil décide d'engager les premiers travaux dès 2022 pour renforcer la DECI, par la mise en place de 3 poteaux incendie dans les lieux suivants : Chez Gonaud, Chèvre Morte, Les Brousses

Le montant total des trois devis s'élève à la somme de 7 608,04 € HT soit 9 129,64 € TTC.

La programmation des travaux est prévue pour la fin de l'année.

5. Orange RODP 2022 (Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0)

Le Conseil prend acte des montants « plafonds » des redevances dues par Orange pour l'année 2022 : 56,85 € pour les artères aériennes, 42,64 € pour les artères souterraines, 28,43 € pour les emprises au sol, soit un montant total de 1026,00 € pour la commune de Champniers-Reilhac.

6. ENEDIS – RODP 2022 (Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0)

Le Conseil Municipal approuve le montant dû par ENEDIS pour l'année 2022 soit 221 €.

Questions diverses

Photocopieur mairie : Monsieur le Maire présente au conseil la proposition de D Bureautique concernant le renouvellement du photocopieur de la Mairie. Il s'agit d'un photocopieur de la marque KYOCERA 2554CI neuf multifonction économique et écoresponsable.

Le montant du loyer trimestriel s'élève à 252 € HT soit 302,40 € TTC, le prix de la copie noire est de 0,0042 €. Le photocopieur SHARP MX 2614 est conservé par la collectivité après révision.

Les frais d'installation s'élèvent à 150 € HT soit 180 € TTC et D Bureautique offre à la collectivité une option sauvegarde Cloud 100% Français pendant un an. Le prix de cette prestation est de 25€ HT/mois.

Logement de l'école : Monsieur le Maire lit au conseil le courrier du locataire du logement de l'école. Plusieurs travaux sont nécessaires.

Garde-corps Place des Anciens d'Afrique du Nord : Une partie du garde-corps installé dans le bourg a été endommagé par un véhicule. Le devis de réparation de l'entreprise EIFFAGE s'élève à 2 210,70 € HT soit 2 652,84 € TTC. Le Conseil refuse pour le moment la réparation du garde-corps.

Travaux grange de la commune : Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise MBCI pour la fourniture d'une poutre IPE de 7,15 m et de deux poteaux ainsi que des travaux de modification sur le portail existant de la grange.

Le montant du devis s'élève à la somme de 4 500 € HT soit 5 400 TTC.

Le conseil souhaite qu'un autre devis soit sollicité auprès de CACC LIMOGES.

A Champniers-Reilhac, le 11 mai 2022

Le Maire Daniel VEDRENNE

